



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.22.77.AV

Programme communal de développement rural de FAIMES

Avis adopté le 23/09/2022

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de FAIMES
- *Auteur de projet :* Laurence Docquir
- *Organisme d'accompagnement :* Laurence Docquir/ Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 5/07/2022
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (suspension du délai de remise d'avis en juillet et en août)
- *Audition :* 16/09/2022

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* - Aménagement du cœur de Les Waleffes
- Aménagement de la motte féodale de Les Waleffes
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 30/05/2022

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de FAIMES, située dans la province de Liège et dans la région agro-géographique de la Hesbaye, est le résultat de la fusion administrative des anciennes communes de Borlez, Celles, Les Waleffes, Aineffe et Viemme.

Au premier janvier 2020, elle comptait 3938 habitants pour une superficie de 28,41 km².

La stratégie de développement repose sur 5 enjeux auxquels sont associés 22 objectifs. Ces enjeux sont :

- la conservation durable des composantes de l'identité rurale de Faimés,
- la consolidation de la cohésion sociale,
- le déploiement de la transition environnementale et énergétique,
- la création d'un environnement favorable au développement d'une vie économique locale,
- l'amélioration et la sécurisation de la mobilité dans une dimension intermodale.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de FAIMES.

Le diagnostic est complet et permet d'avoir une vision globale du territoire communal. Le Pôle apprécie l'effort d'actualisation des données statistiques et la présence de synthèses en fin de chapitre. Le Pôle regrette toutefois que certaines spécificités de la commune ne puissent être complètement appréhendées au travers du diagnostic telles que l'identité rurale très forte de la commune et, en lien, l'agriculture pour laquelle de nombreuses informations sont données mais sous exploitées. Il en découle un décalage entre les enjeux identifiés et la réalité.

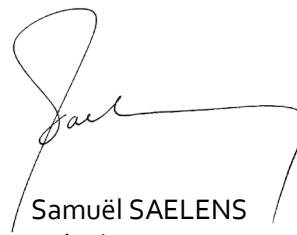
Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de qualité. Malgré un ralentissement dû aux conditions sanitaires et certaines démissions, le Pôle constate une bonne participation de la population et une bonne représentation du secteur agricole.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il résume bien les parties 1 et 2 et met bien en évidence les apports du processus participatif ainsi que les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Il souffre toutefois de la même lacune que le diagnostic en matière d'agriculture malgré la représentation de ce secteur au sein de la CLDR.

Le Pôle relève que la stratégie se base sur 5 enjeux transversaux et 22 objectifs de développement qui découlent des conclusions du diagnostic partagé. Il estime que ces objectifs sont trop généraux et pas assez ciblés sur les spécificités de la commune. Un recentrage sur quelques objectifs aurait été plus judicieux afin d'obtenir un réel différentiel par rapport à la situation existante. Le Pôle pense en particulier aux aspects liés au maintien de l'identité rurale mis en avant dans le diagnostic dont la question de la gestion territoriale (faire face à la pression urbanistique) et de l'agriculture. Le Pôle invite en outre la Commune à envisager la mise en œuvre d'outils d'aménagement du territoire afin de pouvoir structurer le territoire et faire face au développement urbanistique.

Concernant les fiches-projets, le Pôle souligne leur caractère raisonnable et le fait qu'elles visent des projets intéressants et cohérents avec la stratégie. Le Pôle s'étonne toutefois que certains projets du lot 0 qui n'ont pas pu être menés en raison des conditions sanitaires soient reportés en lot 3.

Enfin, le Pôle est favorable aux projets repris en première convention visant l'aménagement du cœur de Les Waleffes et l'aménagement de la motte féodale de Les Waleffes. Il estime que ceux-ci se complètent judicieusement sans être dépendants l'un de l'autre.


Samuël SAELENS
Président